

Aide à domicile

Le service d'aide à domicile a pour principale mission de favoriser le maintien à domicile par une intervention adaptée, d'apporter une aide matérielle et morale et de rompre l'isolement.

Les aides à domicile peuvent assurer l'entretien courant du linge et du logement, les courses, la confection des repas, l'aide à la toilette, l'aide aux démarches administratives.

Ce service s'adresse

- aux personnes de plus de 65 ans
- aux personnes de plus de 60 si inaptées au travail

Le service fonctionne 7 jours / 7.

Toutefois, les interventions du week-end et des jours fériés sont réservées aux personnes les plus dépendantes.

Ce service bénéficie d'un agrément qualité et d'une autorisation de fonctionnement.

Les interventions d'aide à domicile peuvent bénéficier d'une prise en charge par les Caisses de retraites, Assurances, Mutuelles, CPAM, APA (Conseil départemental).

À télécharger

[Dépliant d'information](#) (.pdf - 174.49 Ko)

[Tarifs 2023](#) (.pdf - 138.22 Ko)

Inscription

Pour s'inscrire, contactez le Centre Communal d'Action Sociale :

Place Jean Manceau
18500 Mehun-sur-Yèvre

Tél. : 02.48.57.06.16

Mail : ccas[]ville-mehun-sur-yevre [dot] fr

rgba(255,255,255,1)

Horaires d'ouverture du Secrétariat

Lundi, Mardi, Mercredi (fermé le 1er mercredi du mois), jeudi de 9h à 12h et de 14h à 16h30

Vendredi de 9 h à 12h et de 14h à 16h

rgba(255,255,255,1)

Voir aussi

[Portage à domicile](#)

[Accompagnement](#)

[Animations](#)

[EHPAD "Le rayon de soleil"](#)